

Voies et moyens

[Français]

LES TRANSPORTS**DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS D'AIR CANADA ET DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA**

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur le président, j'ai l'honneur de déposer deux exemplaires, dans chacune des langues officielles, du rapport annuel d'Air Canada et des chemins de fer Nationaux du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1972.

Ni l'un ni l'autre de ces rapports annuels, monsieur le président, n'ont été certifiés par les vérificateurs. Dès que sera adopté le projet de loi sur le financement et garantie des chemins de fer Nationaux du Canada, lequel contient des mesures visant la désignation de vérificateurs, le rapport des vérificateurs sera présenté. On dépose les rapports annuels maintenant pour se conformer autant que possible à la législation actuelle et pour permettre aux députés d'examiner les activités d'Air Canada et des chemins de fer Nationaux pour l'année 1972.

[Traduction]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: Le député de Peace River.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà invoqué le Règlement à ce sujet. Il importe peu que le ministre l'ait lue rapidement, mais il a fait une déclaration à l'appel des motions. Sa lecture rapide n'y change rien et il n'a pas le droit de le faire.

Des voix: Bravo!

Une voix: Voyons donc!

M. Baldwin: D'après ce que j'ai compris, le député a déclaré qu'il demandait la permission de déposer des documents en vertu de l'article 41(2) du Règlement. Les ministres ne devraient pas oublier le point que j'ai signalé à Votre Honneur et à la Chambre.

M. l'Orateur: Le député de Peace River (M. Baldwin) a tout à fait raison.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Évidemment, si un ministre décide de faire des remarques lorsqu'il dépose un document, la situation devient tout autre; mais notez bien que le ministre a le droit d'agir ainsi n'importe quand, tout comme les députés de l'opposition ont aussi le droit correspondant, s'il veulent faire des observations, de répondre aux déclarations à l'appel des motions.

* * *

LES VOIES ET MOYENS**LA DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR POUR L'EXAMEN D'UNE MOTION**

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai quelque chose ici que je veux lire lentement. En conformité du paragraphe 2 de l'article 60 du Règlement, je demande que soit désigné un ordre du jour portant examen, au cours de la journée de demain, de motions de voies et moyens concernant l'impôt sur le revenu, déposées le 29 mai dernier, et de celles ayant trait

[M. l'Orateur.]

à la taxe d'accise et au Tarif des douanes, déposées le 19 février dernier.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant de passer à l'ordre du jour, pourrais-je demander au secrétaire d'État aux Affaires étrangères si, à l'appel des motions, il est disposé à faire une déclaration sur l'affaire de la Zambie.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**L'ASSASSINAT DE DEUX CANADIENNES AUX CHUTES VICTORIA—DÉCLARATION DU MINISTRE**

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je vais faire une très brève déclaration. Le président Kaunda, de la Zambie, nous a présenté des excuses, d'abord directement puis à l'occasion du discours qu'il a prononcé hier en public à Lusaka, au sujet de l'assassinat des deux jeunes Canadiennes. Il a fait des excuses bien sincères au peuple canadien.

M. Hales: A-t-il été question d'indemnisation?

M. l'Orateur: A l'ordre. On ne doit pas poser de questions à ce moment-ci. S'il le désire, le député pourra poser des questions durant la période réservée à cette fin.

* * *

LES ÉLECTIONS**LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement et je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion. Étant donné les incidents tragiques qui surviennent aux États-Unis, étant donné les récentes déclarations d'un ministre d'un ancien cabinet libéral, et étant donné les nombreuses promesses du premier ministre (M. Trudeau), je propose, appuyé par le député de Kootenay-Ouest (M. Harding):

Que la Chambre demande au gouvernement de présenter immédiatement une mesure pour restreindre et contrôler les dépenses électorales, mesure qui renfermerait une disposition visant à limiter les dépenses et à divulguer toutes les sources de fonds et des candidats et des partis politiques.

M. l'Orateur: Cette motion exige le consentement unanime. Y a-t-il un tel consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.